



Saint Sulpice le Dunois

Magazine

semestriel d'informations municipales

n° 55

Janvier 2017



MAGAZINE n° 55
Janvier 2017 - SOMMAIRE

Le mot du maire	3
L'agenda des élus	4
Les dossiers du conseil	5
Stage public de formation vocale	10
Chorale Vocalise en concert à l'église	10
Au C.C.A.S. : colis de Noël pour nos aînés	11
Bibliothèque communale.....	12
L'Insu	13
Décorations de Noël	13
Concours communal de fleurissement 2016	14
Le greffage en écusson	16
Du côté des écoles	17
Dynamy Club	20
ACCA.....	20
Club de l'Amitié	20
Comité des fêtes	20
Infos pêle-mêle	
Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017	21
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de la modernisation de la justice du XXI ^e siècle	22
Décret du 11 août 2016 relatif aux modalités d'expression de prélèvement d'organes après le décès.....	22
Mesures relatives au surteintage des vitres avant des véhicules entrant en application au 1 ^{er} janvier 2017.....	22
Communauté de brigades de proximité de La Souterraine.....	22
Evolis 23.....	23
Service public.....	23
Pays Ouest Creuse	24
La Palette.....	26
Rassemblement des Saint Sulpice	26
Etat civil 2016	26
Mots croisés (Claude BARCAT).....	27
La Mairie à votre service.....	28



ST SULPICE LE DUNOIS

*Gérard Delafont,
Maire de Saint Sulpice le Dunois
et le Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter à la
présentation des voeux du Nouvel An
le vendredi 20 janvier 2017 à 18h.30
Salle polyvalente*

Le Mot du Maire

L'année 2016 qui s'achève voit l'état d'urgence se prolonger pour faire face aux risques d'attentats terroristes comme celui de Nice. Nous devons rester vigilants sans céder sur les principes sur lesquels notre société s'est construite liberté, égalité, fraternité, laïcité, démocratie.

En ce qui concerne notre vie communale, 2016 aura été une année importante pour la préparation et le lancement de deux chantiers :

- travaux sur le réseau d'adduction d'eau avec l'installation de compteurs généraux et la télégestion
 - travaux de rénovation énergétique avec création d'une chaufferie automatique à granulés de bois et mise aux normes d'accessibilité pour la mairie, l'école, la cantine et le logement.
- Les travaux sont en cours mais ils ont pris un peu de retard.

Dans ce domaine, nous poursuivrons nos investissements en 2017, le Conseil a validé le projet de rénovation thermique et mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et approuvé les demandes de subventions qui atteignent 80% du coût hors taxes.

Au 1^{er} janvier 2017, suite au vote des élus de la commission départementale de coopération intercommunale et à l'arrêté du Préfet, le périmètre intercommunal va s'agrandir avec la création de la Communauté de Communes de l'Ouest Creuse rassemblant Pays Dunois, Pays Sostranien, Grand Bourg/ Bénévent l'Abbaye. Pour ma part, j'ai soutenu ce projet parce qu'il offre les possibilités de construire un projet de territoire plus ambitieux d'une part et d'autre part il permettra d'être mieux pris en considération tant par l'Etat que par la Région Nouvelle Aquitaine.

La réussite dépendra de la capacité des 62 futurs conseillers communautaires des 44 communes à s'entendre pour travailler ensemble au développement de l'Ouest Creuse.

Je vous invite à la lecture de notre magazine municipal qui retrace la vie communale animée par la dynamique des associations et les initiatives de la municipalité. N'hésitez pas à participer à la prochaine édition en nous proposant des articles.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce numéro.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une belle et heureuse année 2017 et vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité.

Le 30 décembre 2016, Gérard Delafont



L'AGENDA DES ÉLUS

AOÛT

- 04-Inauguration fête médiévale Crozant
 - Vernissage expo Art Lafat
- 12-Projet concert Eglise août 2017
- 18-Réunion chantier travaux Mairie-Ecole
- 24-Conseil d'Administration MEF BOC La Souterraine
- 25-Rencontre à Eguzon 36 pour label Pays Art et Histoire
 - Réunion chantier travaux Mairie-Ecole
- 29-Présentation Etude Santé au Pays Sostranien La Souterraine

SEPTEMBRE

- 05-Rencontre avec SDEC pour travaux Mairie-Ecole
- 07-Rencontre avec Directeur CAF et Président ComCom Pays Dunois
- 08-Conseil d'Administration MEF BOC
- 09-Réunion Préfecture sur le contrat de ruralité
- 13-Réunions associations pour le projet de rénovation Salle Polyvalente
- 14-Conseil d'Administration du Centre d'Animation Pays Dunois
- 16-Réunion Région Nouvelle Aquitaine à Aubusson
- 19-Réunion Bureau GAL SOCLe à Bourganeuf
- 20-Réunion projet Tiers lieu conférence Desfarges
- 21-Pays Ouest : Marché étude sport et loisirs pleine nature La Souterraine.
- 22-Ouverture saison culturelle La Souterraine
- 27-Réunion bilan projet activités périéducatives.
- 28-réunion ComCom: audition candidat maîtrise d'œuvre pour locaux tiers lieu
- 29-Assemblée générale MEF BOC St Priest la Feuille

OCTOBRE

- 03-Conseil Communautaire
- 04-Présentation programme européen Massif central à Aubusson
 - Réunion de concertation GALSOCLe à Bourganeuf
- 05-Conseil Municipal
- 06-Réunion bilan Etude Santé du POC La Souterraine
- 08-Concert chorale Vocalise
- 10-Commission Tourisme ComCom à Cheniers
- 11-Entretiens avec les bureaux d'études candidats à l'étude sport et loisirs de pleine nature La Souterraine
 - Projet Centre social et tiers lieu du Centre d'Animation
- 12-Conseil Communautaire Dun le Palestel
- 13-Bureau POC La Souterraine
- 14-Visite installations réseau d'eau géré par l'entreprise MIANNE et VILLATIER à Brive
- 15-Assemblée générale Association des Maires de la Creuse Guéret
 - initiation à la greffe de pommiers avec l'association des Croqueurs de pommes
- 18-Tourisme et loi NOTRE Conseil Départemental
- 19-Ecole: ateliers du goût
- 20-Réunion de chantier travaux Mairie-Ecole
 - Comité unique de concertation du Pays Ouest Creuse Fursac
- 24-Réunion Adjoints
- 27-Reunion de chantier travaux Mairie-Ecole
 - Conseil syndical POC

NOVEMBRE

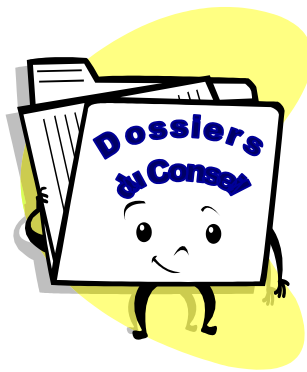
- 03-Réunion de chantier travaux Mairie-Ecole
 - Conseil d'Ecole
- 04-Réunion de cadrage de l'Etude sport et loisirs de pleine nature
- 09-Téléconférence Nouvelle Aquitaine sur le Conseil de développement Limoges
 - Réunion de chantier travaux Mairie-Ecole
- 11-Cérémonie Armistice du 11/11/1918 à Chabannes et au Monument aux morts
- 14-Bureau Centre d'Animation Dun le Palestel
- 16-Réunion ALISO : les temps d'activités péri éducatives GUERET
- 17-Visite hameau de Rousseau pour évaluation bâtiments menaçant ruine
- 19 et 20 - Bourse aux livres d'occasion et exposition d'Art contemporain
- 21-Conseil communautaire
- 22-Bureau GAL SOCLe La Souterraine
 - Temps d'activités péri-éducatives
- 23-Bureau Centre d'Animation Dun le Palestel
- 24-Rencontre avec la déléguée CAP Emploi
 - Réunion de chantier Mairie-Ecole
- 25-Comité de pilotage étude sport et activités de pleine nature
- 28-Journée Tiers lieux Bourganeuf
- 30-Groupement de commandes eau : recherche de fuites Mairie de Dun le Palestel

DECEMBRE

- 01-Réunion de chantier
- 05-Conférence numérique Bourganeuf
 - Conseil d'Administration Centre d'animation
- 06-Conseil Communautaire
- 08-Réunion de chantier travaux Mairie-Ecole
 - Réunion réseau culture GAL SOCLe Sardent
 - Plan paysage: programme 2017 Saint Priest la Feuille
- 09-Entretiens de recrutement remplacement deux congés maternité au Pays Ouest La Souterraine
- 12-Comité Communal d'Action Sociale
- 13-Tiers lieu : La palette accueil professionnels
- 14-Réunion de chantier
- 16.17.18-Distribution colis de Noël
- 16-Conseil municipal
- 17-Cérémonie Pompiers Dun le Palestel
- 19-Réunion ComCom: projet architectural des locaux du tiers lieu Dun le Palestel
- 20-Conseil d'Administration de la MEFBOC

GLOSSAIRE

- *ALISO* : Acteurs du Lien social
- CAF: Caisse d'Allocations Familiales
- *ComCom* : Communauté de Communes
- *GAL ;SOCLe*: Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse Leader
- MEF BOC : Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse
- *POC* : Pays Ouest Creuse
- *SDEC* : Syndicat des Energies de la Creuse



Travaux d'enfouissement ERDF ligne 20 000 volts : droits de servitude consentis à ERDF

Des conventions de servitudes ont été signées avec ERDF en vue d'améliorer la qualité de desserte et d'alimenter le réseau de distribution publique d'électricité sur les parcelles cadastrées AL 70

située « Le Bourg », AM 302 et 252 aux « Les Brégères ».

Des tracés de chaque ouvrage ont été joints à chaque dossier avec un descriptif des travaux.



Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) : avis sur l'arrêté de projet de périmètre du Préfet

Lors de sa séance en date du 13 juillet 2016, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, a donné son accord sur le projet de périmètre du nouvel EPCI (nouvel établissement public de coopération intercommunale) issu de la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg. Un recours a été engagé par la ComCom du Pays Dunois contre la décision préfectorale de ne pas laisser le Pays Dunois dans son périmètre actuel.

Le 16 décembre 2016, Monsieur le Préfet a pris son arrêté portant fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand Bourg.



Zone artisanale : suppression de l'intérêt communautaire pour les zones d'activité au 1^{er} janvier 2017

M. le Maire a proposé au Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 13 juillet dernier, de débattre sur deux possibilités concernant la zone artisanale : soit la Commune cède les terrains formant cette zone à la Communauté de Communes du Pays Dunois au prix qui se pratique ; soit la Commune les garde sans la compétence de zone artisanale.

Considérant d'une part qu'aucune installation n'a vu le jour de manière pérenne sur la zone artisanale depuis sa création (1991) ; et que d'autre part, l'aménagement de la zone d'activités de Chabannes en 2014 sur les Communes de Dun le Palestel et Saint Sulpice le Dunois est à même de répondre aux besoins d'installation d'acteurs économiques, le Conseil Municipal a décidé de :

- désaffecter les terrains AM 301, 302 et 252 (« Les Brégères ») de leur vocation de zones d'activités artisanales

- et de conduire une réflexion pour définir un projet d'aménagement d'intérêt général complétant les équipements du terrain de football et du terrain de pratique de la mini moto. Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que M. Moana LONGINE n'a pas réalisé la construction industrielle prévue sur la parcelle 301 et que dans cette situation la Commune se réserve le droit de demander la rétrocession du terrain.



Défaut d'entretien du terrain cadastré AM 302, situé au lieu-dit Les Brégères, par l'association Les Riders Dunois

Le 29 novembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec l'association « Les Riders Dunois » pour permettre exclusivement des activités de l'école de pilotage de mini moto au sein de l'UFOLEP et la pratique du VTT et du BMX au sein de l'association ; convention conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013, reconductible quatre fois, au 1^{er} janvier de chaque année de façon tacite.

Le non entretien et la non utilisation du terrain sont constatés. Après discussion avec l'association, elle s'est engagée à nettoyer le terrain dans les plus brefs délais. Par contre, si ces travaux ne sont pas effectués dans un laps de temps, un prestataire de services sera désigné par la Commune, qui exécutera cet entretien et la facture sera alors envoyée à l'association afin que celle-ci prenne en charge financièrement cette dépense.



Bâtiments communaux : mises à jour des contrats de location

Par délibérations en date du 22 juin 2001 et du 21 juin 2007 relatives aux conditions de location des logements communaux les paragraphes concernant le dépôt de garantie et la révision annuelle du loyer ne sont plus à jour. En effet, conformément à l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008, la révision annuelle du loyer doit s'opérer sur la base de la variation de l'indice national de référence des loyers. Le bailleur demande au locataire de verser un dépôt de garantie qui ne peut pas dépasser un mois de loyer hors charges (article 22 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989). - Pour les baux antérieurs au 9 février 2008, son montant était limité à deux mois de loyer. - Adopté par 14 voix pour.



Rapport d'activités service voirie aménagement d'Evolis 23

Une lecture a été donnée par M. Bruno Dardaillon du rapport d'activités du service voirie et aménagement 2015 d'Evolis 23. Les plaquettes rédigées par Evolis 23 concernant la mission d'assistance technique et diagnostic voirie ont été également lues et commentées.



Rechargement de la voirie rte des Rateries - Compétence EVOLIS 23 - Dossier DETR

Évolis 23 a proposé un dossier de voirie au titre de la DETR 2017 (taux d'aide 30%) comprenant des travaux de bitumage à effectuer sur la route des Rateries, entre Chabannes et Bel Air, et, du côté du pont route VC1 vers Villemalard. Le total des dépenses s'élève à 32.122 € TTC ; la subvention devrait être de 10.670,2626 € et la contribution totale s'élèverait à 22.736,62 €. Après discussion, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la proposition du dossier.



Bilan rentrée scolaire

Le Maire a dressé le bilan de la rentrée scolaire 2016/2017 avec 72 élèves fréquentant l'école et a donné des explications relatives aux départs de certains écoliers. La nouvelle directrice, en congé maladie, n'a pas pu assurer son service dès la rentrée. De nombreux remplaçants se sont succédés ce qui a perturbé les jeunes enfants. Le souhait du Conseil Municipal est que l'Education Nationale assure un remplacement par un seul enseignant afin de ne pas perturber les jeunes enfants.



Travaux réseau d'eau : lancement des travaux et problématique de la télégestion

Les travaux ont commencé le 5 juillet 2016 et cinq compteurs généraux sont posés au Courtioux, Puyléger, Seigue, Grand Montpion et Montrignat. Un souci pour celui situé sur la route de Villemalard car il est noyé dans l'eau. Une solution doit être trouvée pour le mettre hors de l'eau.

L'hébergement des données de la télégestion se fera sur un ordinateur puissant qui serait centralisé à la mairie de Dun-le-Palestel. Toutefois, dans la mesure où la compétence « EAU » sera assurée par la Communauté de Communes, son installation est envisagée dans les locaux de la ComCom. Chaque collectivité du Groupement pourra alors se connecter à cet ordinateur en vue d'exploiter ses propres données. Une visite d'un dispositif de supervision mis en place par l'entreprise MIANE et VINATIER, chargée des travaux, a eu lieu le 14 octobre 2016 à Brive-la-Gaillarde. MM. Gérard Delafont et Bruno Dardaillon s'y sont rendus.

Il y a aussi un projet d'acquisition d'un détecteur de fuites qui s'élève à hauteur de 21 750 €HT pour le Groupement subventionné à 80% par le Département et l'Agence de l'Eau.

Une demande de connexion à Orange et Bouygues Télécom est en cours afin d'assurer la télégestion des compteurs généraux du réseau d'eau.



Demande d'aide pour projet classe de mer de l'Ecole de La Celle unoise

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la lettre rédigée par Mmes Aurélie Le Bras et Bénédicte Duqueroix, enseignantes à l'école de La Celle Dunoise qui sollicitent une subvention à hauteur de 300 € pour un voyage en classe de mer qui se déroulera du 29 mai au 1^{er} juin 2017. Mme Patricia Thomas, cantinière à la cantine scolaire de La Celle Dunoise accompagnera également les enfants à ce voyage en tant que bénévole.



Gestion du personnel

- L'adjoint technique de 2^{ème} classe, titulaire sur un temps complet, a été promu sur un grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2016. Le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, a été supprimé.

- Lors de sa séance en date du 9 novembre dernier, le Maire a informé l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi ou reconnues handicapées rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). L'organisme CAP emploi, chargé des personnes handicapées en recherche d'emploi, a pris contact avec le Maire afin de savoir si la Commune pourrait envisager de proposer un contrat à une personne remplissant ces conditions.

Ce contrat serait à durée déterminée pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2016, renouvelable.

L'Etat prend en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonère les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune est donc minime. Le Conseil a accepté la proposition du Maire de recruter un CAE pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet à raison de 20 heures/semaine. Suite à cette décision, CAP emploi a proposé la candidature de M. Gilbert Gadaud, habitant de la Commune. Suite à un entretien, le Maire a pris la décision de le recruter.



Tarifs de redevances eau et assainissement pour la facturation 2017

Compte tenu de l'investissement réalisé sur le réseau d'eau qui doit être amélioré, Monsieur le Maire a proposé d'augmenter la tarification eau et assainissement pour 2017. Il rappelle les dispositions de l'arrêté du 6 août 2007 relatif au plafonnement de la part de la facture non proportionnelle au volume d'eau consommé, qui dans les communes rurales, doit être égale ou inférieure à 40% hors taxes pour une consommation de 120 m³ par logement desservi.

Il a rappelé par ailleurs qu'aux redevances communales s'ajoutent des taxes recouvrées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, automatiquement répercutées sur les factures aux abonnés.

Le Conseil a décidé une augmentation de 2.5 % et a fixé comme suit les tarifs de redevance communales eau et assainissement à compter de la facturation 2017 :

. EAU

Abonnement annuel :	63,15 €
Consommation tranche de 0 à 100 m ³	0,817 €/m ³
Consommation tranche de 101 à 500 m ³ ...	0,654 €/m ³
Consommation tranche de plus de 500 m ³ ..	0,381 €/m ³

. ASSAINISSEMENT

Redevance fixe annuelle	15,68 €
Consommation tranche de 0 à 100 m ³	0,207 €/m ³
Consommation tranche de 101 à 500 m ³ ...	0,141 €/m ³
Consommation tranche de plus de 500 m ³ ..	0,076 €/m ³

Les autres tarifs relatifs aux services scolaires, locations à la salle polyvalente, concessions au cimetière, photocopies, etc. ne sont pas modifiés.



Les projets 2017 - 2018

Rénovation thermique et accessibilité salle polyvalente

Le 13 septembre 2016, le Maire a réuni les associations communales, principales utilisatrices de la salle polyvalente, afin de leur présenter les travaux envisagés relatifs à la rénovation thermique et la mise aux normes d'accessibilité de la salle. Les suggestions des représentants des associations ont été prises en compte :

- les bancs disposés autour de la salle ne seront pas refixés aux murs. Ils pourront faire l'objet d'une adjonction de pieds et être autonomes.
- la démolition du mur de séparation entre le bar et la salle est acceptée à la majorité.
- des travaux d'amélioration de la noue du toit sont nécessaires afin d'éviter l'inondation des locaux lors d'épisodes orageux.
- le réaménagement de la cuisine est envisagé : réalisation d'une communication, à l'endroit de la fenêtre, vers l'arrière ; ce qui nécessiterait l'agrandissement de l'arrière cuisine.
- le fonctionnement de la location de la salle avec la vaisselle.
- les miroirs ne seront pas remplacés. Ils pourraient être posés dans la salle d'activités de l'école après avis de l'Inspection Académique.

Par délibération n° 151221.02, le Conseil Municipal avait approuvé un avant-projet définitif du projet de rénovation thermique et mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente.

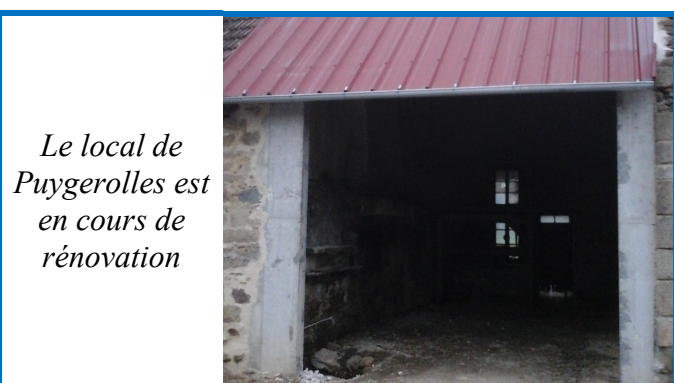
Une nouvelle réflexion avec le bureau d'études Larbre Ingénierie a permis de faire évoluer le projet notamment la rénovation thermique.

Par conséquent, un nouveau programme global de travaux concernant la salle polyvalente se décompose comme suit :

- la mise aux normes accessibilité : aménagement des sanitaires
- et la rénovation thermique : isolation des parois non isolées, le remplacement des menuiseries et l'installation d'un système de ventilation. La remise et la cuisine sont intégrées au projet de rénovation thermique.

Le coût prévisionnel du programme est de 105.441,67 €HT, 126.530,00 €TTC.

Le Conseil Municipal a sollicité d'une part une subvention au titre de la DETR 2017 pour ce programme de travaux, d'un montant total de 52.702,83 € (le taux d'aide de l'Etat est de 50%). D'autre part, une subvention de 30% a été également demandée au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement local) d'un montant 31.632,50 €. L'autofinancement de la Commune s'élèverait à 21.088,33 €.



Le local de Puygerolles est en cours de rénovation

Réalisation d'une aire de lavage contigu aux vestiaires du stade

Les associations utilisant le stade demandent l'installation d'une aire de lavage extérieure. La Commune participera à cette dépense à hauteur de 1.012,66 €TTC pour les fournitures (suite au devis demandé auprès de Gedimat - Dun-le-Paestel). Quant aux associations, notamment l'ACCA, elles se chargeront de la construction de ce local. Une déclaration préalable sera adressée à la DDT.

Etude de faisabilité technique et financière sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits école et atelier communal

Le SDEC (Syndicat des Energies de la Creuse) a été sollicité afin de connaître les modalités relatives à la mise en place de panneaux solaires sur les toits école et atelier municipal. En effet, le SDEC s'est lancé dans le développement de la production photovoltaïque mais reste vigilant quant à la pose de panneaux solaires sur les toits des établissements recevant du public compte tenu des trop fortes contraintes de sécurité.

Considérant que les bâtiments école et garage communal pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques, le SDEC est autorisé à réaliser une étude de faisabilité photovoltaïque des bâtiments école et atelier municipal.



Domaine Patrimonial

Demande d'acquisition de biens de Section du Courtioux

Madame Monique Marot et Monsieur Jean-Jacques Piffeteau souhaitent acquérir chacun une partie d'un bien de section situé au village du Courtioux cadastré section AY n° 336. Le dit terrain constitue une superficie de 4182 m². Une procédure est à respecter concernant la vente d'un bien de section, les électeurs devant se prononcer quant à la vente.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour,

- a donné un accord de principe
- a autorisé le Maire à demander l'avis au service des Domaines
- a chargé le Maire d'adresser un courrier à chaque futur acquéreur en leur expliquant la procédure à suivre concernant la vente d'un bien de section notamment sur les frais de bornage qui sont à la charge du demandeur
- a décidé, en fonction de tous ces éléments réunis, de se prononcer ultérieurement quant à la poursuite de la procédure.

Inventaire des bâtiments et maisons menaçant ruine afin de mettre en responsabilité les propriétaires ou ayants droits

Le Maire a demandé aux conseillers de faire l'inventaire dans chaque village des bâtiments menaçant ruine afin de mettre en responsabilité les propriétaires ou ayants-droits avant une dégradation totale du ou des bâtiments. Le but est de ne pas se retrouver dans la même situation que les bâtiments de Madame Davies Hoovegen du Mas St Jean.



Gestion et fonctionnement des cantines

Le départ en retraite de l'agent responsable de la gestion et du fonctionnement des cantines et son remplacement ont des conséquences sur le budget du service des cantines.

Un projet d'avenant n° 5 modifiant la convention passée en date du 21 juillet 1999, avec la commune de La Celle Dunoise pour la gestion des cantines scolaires du R.P.I. a été présenté au Conseil Municipal. Le coût des dépenses communes des cantines du R.P.I. est modifié notamment les salaires et charges salariales de l'agent chargé dorénavant de la gestion et du fonctionnement des cantines.

Approbation quittance indemnité définitive de l'effraction de l'atelier et vol de matériel

Un bilan financier a été dressé suite à l'effraction de l'atelier municipal et vol. Le matériel remplacé s'élève à 5.147,47 € TTC et Groupama a versé un premier remboursement à hauteur de 4.790,88 €. Un second remboursement de 488,76 € est attendu quand les travaux de menuiserie et de sécurisation seront effectués qui se chiffrent à 1.785,24 € TTC.

Décisions modificatives n° 2 et n° 3 aux prévisions du budget principal

– Amortissements 2016

Régularisation et départ de l'amortissement dès 2016 de deux immobilisations non prises en compte au prévisionnel, avec régularisation du budget principal.

– Etalement de charge d'assurance dommage ouvrage

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments mairie/école/cantine/logement, une assurance dommage ouvrage a été conclue pour un montant de 4.364,30 € TTC.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser, conformément aux dispositions comptables de la M14, l'étalement sur dix ans des frais d'assurance dommage ouvrage et de modifier le budget prévisionnel.

Concours du Receveur Municipal Attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal a décidé :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Rigonnet Nicolas, Receveur municipal,
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.



-Madame Mathilde Pinault (Puyléger) a sollicité une aide financière pour son séjour d'études aux Etats-Unis de janvier à mai 2017. Le Conseil Municipal a eu connaissance des frais occasionnés pour ce séjour. Après discussion, considérant que la Commune n'a pas les moyens de financer un projet de cette ampleur, qui en appelleraient d'autres, le Conseil Municipal a chargé le Maire de lui adresser un courrier conseillant de faire appel au Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine.

Sur proposition notamment de Mme Monique Guérot-Valette, des bacs potagers ont été installés à proximité de la cour de récréation, côté jeux. Le Conseil Municipal a souhaité que ces activités de jardinage soient prises en compte aussi lors du temps du périscolaire.

Pour faire face aux désordres provoqués par la ligne SFR, une nouvelle ligne Internet Orange a été spécialement créée pour que les services de la Poste à St Sulpice le Dunois puissent fonctionner correctement. Une très nette amélioration est constatée permettant au facteur guichetier de réaliser toutes les opérations postales.



- 1 : local de la chaufferie
- 2 : aménagement accessibilité entrée de la salle d'activités
- 3 : aménagement accessibilité couloir école





Travaux de rénovation thermique du bâtiment mairie/école/logement, mise aux normes accessibilité et construction d'une chaufferie automatique au bois

1^{er} point : lancement du marché public de travaux selon la procédure adaptée du code des marchés publics (art.28) avec une tranche ferme (mairie/école) et une tranche conditionnelle (logement).
Date de publicité le 20.05.16.

2^{ème} point : ouverture des plis et choix des candidats le 10 juin 2016 + négociation le 20 juin 2016.

Six lots qui se décomposent comme suit :

Lot 1 - Gros œuvre/terrassement/démolition/carrelage/ITE : DIJON BTP

Lot 2 - Charpente/bardage bois couverture : LABLAUDE

Lot 3 - Menuiseries extérieures et intérieures : MOREAU

Lot 4 - Cloisons sèches/doublage/faux plafonds/Peinture : MOLLICA

Lot 5 - Electricité : PAROTON

Lot 6 - Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire : PARBAUD

Pour le lot 4 : relance de consultation suite à son infructuosité - Ouverture du pli et choix du candidat le 8.07.16.

3^{ème} point : début de chantier le 6.07.16.

4^{ème} point : récapitulatif du financement de l'opération en tenant compte de la maîtrise d'œuvre, des études, de l'assurance dommage-ouvrage, du mobilier, de l'approbation de divers avenants, de l'affermissement de la tranche conditionnelle et de l'application des taux réduits de TVA 5,5% et 10% .

RECAPITULATIF du FINANCEMENT de l'OPERATION				
DETR				
Coût HT	Subventions obtenues	Subventions sollicitées	%	
202 371.49	121 422.89		60	École - Cantine
38 241.26	19 120.63		50	Mairie
71 780.36		25 123.13	35	Logement
SDEC	35 000.00			
REGION	16 861.00			
FEDER		13 732.00		

Coût total HT : 312 393.11 €

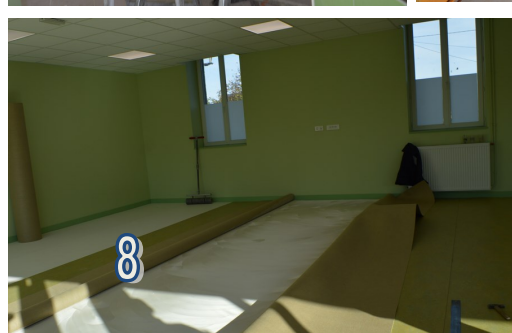
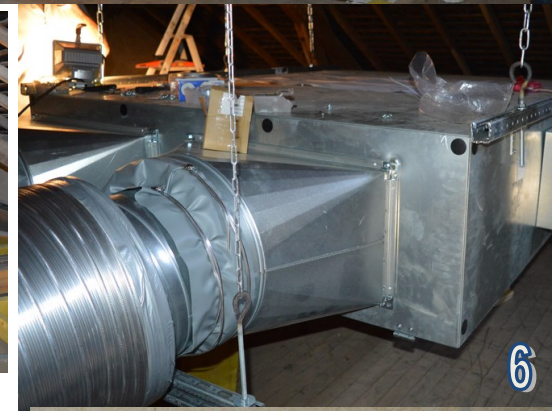
Total des subventions obtenues : 192 404.52 €

Total des subventions attendues : 38 855.13 €

(travaux subventionnés à 74.03 %) 231 259.65 €

Autofinancement : 81 133.46 €

(Hors TVA, certains travaux n'étant éligible au FCTA)



4, 5 et 6 : installation VMC double flux dans le grenier

7 : rénovation des WC de la salle d'activités de l'école

8 : isolation complète de la salle d'activités

9 : isolation des combles

10 : travaux salle de réunions mairie

Photos de Yaya M BALLO



Stage public de formation vocale



Le stage a été assuré par Marie-Madeleine DUCHIER, cantatrice et professeur de chant. Il a eu lieu les 2, 3, 4, et 5 août 2016 à l'église. Douze stagiaires ont participé accompagnés au piano par Jan HUGO. Une petite collation à l'Auberge de la Fontaine aux Loups a été offerte par la Municipalité lors du dernier jour du stage.



Les avis des stagiaires:

Un imprimé est remis à chaque stagiaire pour qu'il puisse exprimer son avis sur divers thèmes. Voici quelques extraits des réponses :

Les raisons d'inscriptions au stage

« Je veux améliorer ma façon de chanter, en participant à ce stage qui est très intensif et qui se situe dans un cadre fort agréable et reposant, c'est une occasion à ne pas manquer ».

« Je souhaite poursuivre ma progression dans la maîtrise de la technique vocale si précieuse et qui est enseignée par Marie-Madeleine Duchier. Mon objectif était de développer la confiance en moi dans cet exercice. »

Ce stage a-t-il répondu à votre attente

« Comme toujours, Marie-Madeleine Duchier est la parfaite illustration de ce qu'elle enseigne. Sa voix, exceptionnellement jeune et un vrai bonheur à écouter et un encouragement. L'ambiance amicale et détendue permet de se sentir à l'aise et d'oser s'exprimer à travers le chant. L'église mise à disposition présente une très bonne acoustique et représente un « cocon » protecteur. Un grand merci aux musiciens. »



L'accueil hôtelier

« Une nouvelle équipe cette année, pleine de bonne volonté et de dynamisme. Les produits servis sont de qualités et variés. Propreté irréprochable».

Observations quant au déroulement du stage

« Trop court »

Chorale Vocalise en concert à l'église



Le 8 octobre 2016 au soir la Chorale Vocalise s'est produite à l'église sous la direction de Christianne BRASPENNING. La Chorale a un répertoire de chants traditionnels et modernes. A l'issue du concert, la municipalité, comme à l'accoutumée, a invité les participants pour une généreuse collation qui a été grandement appréciée par tous (fabriquée par nos fidèles cuisinières).

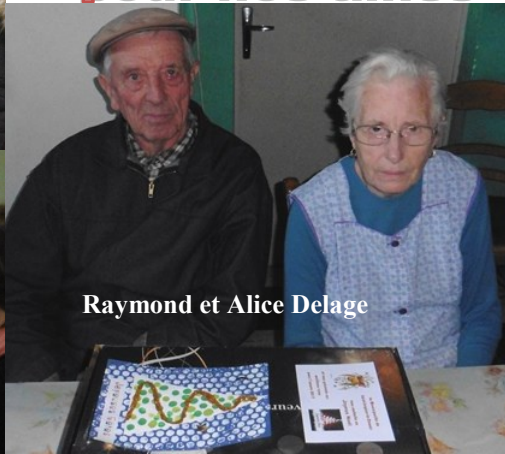
Marie-Claude GUIGNAT.



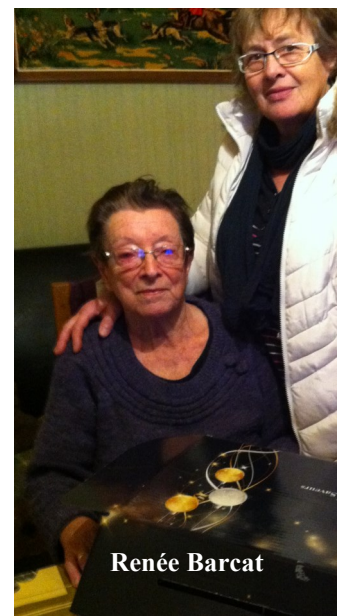
**au CCAS :
Colis de Noël
pour nos aînés**



Réunion du CCAS du 12 décembre 2016



Raymond et Alice Delage



Renée Barcat

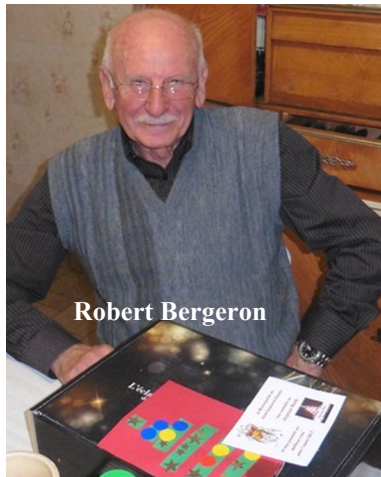
Cette année 2016, les membres du CCAS ont rendu visite la semaine avant Noël aux soixante-dix-neuf personnes âgées de 78 ans et plus : onze personnes en maison de retraite, quarante-huit personnes seules et dix couples.

Nos aînés reçoivent toujours avec plaisir ces moments de partage, ils nous racontent leurs épisodes heureux et malheureux de cette année. Ils apprécient particulièrement les cartes préparées par les enfants de l'école, qu'ils conservent précieusement année après année.

Marie-Claude Guinat



Monique et Jean Pasquignon



Robert Bergeron



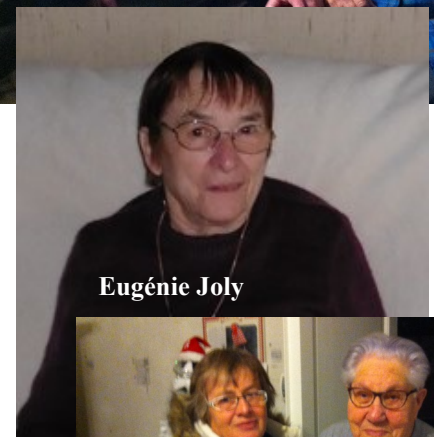
Paul et Georgette Fourneau



Andrée et
Daniel Gorgeon



Fernande Couillez



Eugénie Joly



Suzanne Fournieux



Georges Servant



Marcelle
Bergeat



L'année 2016 se termine sur le constat d'une légère diminution de fréquentation de la bibliothèque.

En revanche 5 nouveaux lecteurs sont venus augmenter la liste des adhérents, elle se compose de 33 adultes, 6 enfants et 1 adolescente, tous emprunteurs réguliers.

Les deux classes sont venues tout au long de l'année (une fois par semaine), ainsi la moyenne mensuelle de prêts passe de 150 documents en période scolaire à une soixantaine les mois d'été.

Depuis le mois de septembre une nouvelle offre vous est proposée, il est désormais possible d'emprunter des DVD et Blue-ray (fictions, documentaires, etc...)



Les 19 et 20 novembre s'est tenue la bourse aux livres à la salle polyvalente. Le nombre de visiteurs a explosé en partie grâce à l'exposition d'art contemporain qui y était mêlée. Cette exposition organisée par l'association L'Insu (voir article) a joliment agrémenté l'espace. Ces deux jours ont été un franc succès.

Bibliothèque communale

Je rappelle que la bibliothèque départementale de prêt, avec qui nous avons un partenariat, a un site internet sur lequel figure son catalogue :

www.biblio.creuse.com

Tous les documents peuvent être acheminés à la bibliothèque de St Sulpice, voici comment procéder :

- 1) consultez de chez vous le catalogue de la bibliothèque départementale
- 2) notez les références des documents qui vous intéressent
- 3) venez ou téléphonez à la bibliothèque communale pour la réservation
- 4) la bibliothèque communale vous informe de l'arrivée de vos documents par téléphone ou par courriel

C'est aussi simple !

Comme chaque année, je tiens à remercier, Michèle Dupoirier, Claudine Durand-Beguin, Annie Thomas, Claire Longine, Nadine Loy, Marjorie Méa, Jeannette Barcat et Francette Desfougères pour leur aide précieuse. Je remercie également Franck Joyeux pour la manutention.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une bonne année 2017 agrémentée de lecture.

Monique Guérot-Vallette



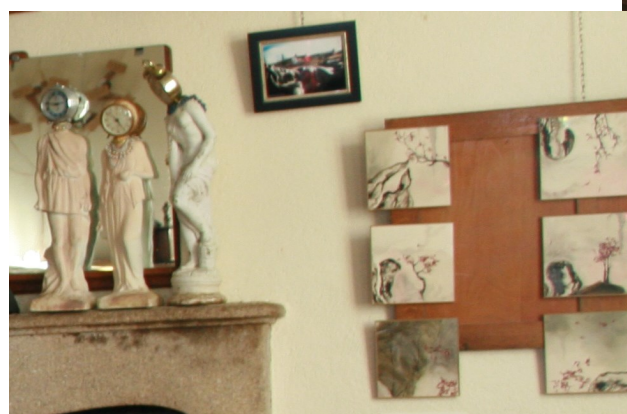
11 novembre 2016 à Chabanne,
avant la cérémonie au Monument du Bourg.



L'association L'Insu a présenté sa première édition de la manifestation d'Art Contemporain : « La Du-NOISE » à Saint Sulpice le Dunois les 19 et 20 novembre 2016 à l'occasion des journées du livre d'occasion organisées par la Bibliothèque communale, sur le thème « selon l'expression ». L'association L'Insu, animée par Marjorie Méa et Maud Lucien, a essayé de mettre en contact l'art contemporain et le public, venu nombreux pour cette exposition atypique où ont été présentés les travaux de 22 artistes contemporains: Alexandra Allard (peintre), Sabine Archas-Kieffer (céramiste d'art), Tamina Beausoleil (artiste plasticienne), Cédric Bonfanti (sculpteur), Lysiane Bourdon (artiste plasticienne belge), Claire Cochenet (baroque et impressionniste), Didier Hamey (artiste graveur), JAO Personnage Creusois (collages de textes ou photos), Jéranium et Man'hu de la Cie des objets perdus, Eloïse Lièvre (auteure), KL Loth (écriture, photographie), Maud Lucien (dessinatrice), Ramumtcho Matta (arts plastiques), Cyril Moré (artisan d'art), Claire Morrel (graphiste), Valérie Parant, Julie Perin (plasticienne), Tracey Picapica, Leo Poli (mécanique iconique), Emilie Salquèbe (photographe), Patrick Sirot (polymorphe), Anne Sophie Viallon-Ségura.



De plus, le 18 novembre 2016, en lien avec les enseignants, l'association L'Insu a proposé aux élèves du RPI un parcours adapté ainsi qu'une rencontre animée par les artistes présents.



Décorations de fin d'année

Quatre guirlandes ont été achetées en fin d'année pour remplacer les guirlandes défectueuses. La société RDN à Quinssaines (Allier) nous a

fait une proposition intéressante de guirlandes de déstockage pour une somme de 1.060 € les quatre.

L'entreprise Lestrade (Dun le Palestel) nous les a installées le 9 décembre et le 12 décembre 2016, les spécialistes des décorations ont accroché les nœuds aux sapins, pris chez M. Contarin à Bétête et ramenés par l'employé communal et moi-même comme l'année précédente.

Marie-Claude GUIGNAT.



CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2016

Le fleurissement est un moyen simple et efficace pour dynamiser nos communes et renforcer leur attractivité! Notre but est bien d'encourager un nombre croissant de particuliers à s'engager dans cette démarche qui contribue fortement à la mise en valeur du territoire. Nous devons donc proposer une démarche simple et des astuces qui puissent être mises en œuvre facilement.

La remise des prix du concours communal s'est tenue le 6 novembre dernier à la salle polyvalente dans une ambiance très conviviale. Les participants en nombre plus important que d'habitude, se sont vus remettre diplômes et plantes par les représentants de la commission communale du fleurissement.

Enfin pour toute nouvelle participation au fleurissement, il suffit d'en informer le secrétariat de Mairie.

Robert DUMOULIN

Les résultats

Balcons et terrasses

BERGEAT Marcelle/ARRAUD Gisèle (Lagemorin) 1^{ère}
BALLEREAU Marc (Rue des Chaumes) 2^{ème}
JOYEUX Sylvie (Rue de la Couture) 3^{ème} exæquo
PERRIN Jeannette (Les Villards) 3^{ème} exæquo

Fenêtres et murs

LAVERDANT Gui (La Brugère) 1^{er}
PASQUIGNON Monique (Chabanne) 2^{ème}
BERGERON Robert (La Barde) 3^{ème}

Fermes

BOYER Paulette (Puyléger) 1^{ère}
AUDOUCET Monique (Le Chier) 2^{ème}
JOYEUX Jacqueline (Les Mesures) 3^{ème}

Pavillons avec enclos

WATSON Trévor (Rue de l'ancienne Gare) 1^{er}
LAUNAY Guy (Lagemorin) 2^{ème}
PINGAUD Patrick (Rue des Fontenailles) 3^{ème}

Jardins visibles de la rue

PERICAT Régine (Chatelus) 1^{ère}
DARDAILLON Solange (Les Vauxfouines) 2^{ème}
ELSON Andrew (Lagemorin) 3^{ème}

Jardins peu visibles de la rue

PASQUIGNON Paulette (Chabanne) 1^{ère}
BARCAT Jeannette (Laveaucoupet) 2^{ème} exæquo
MULLER Lilliane (Rue des Chaumes) 2^{ème} exæquo
POUBLANC Nicole (Les Mesures) 3^{ème}

Parcs et jardins

PIFFETEAU Jacques (Le Courtioux) 1^{er}
PARINAUD Charles (Les Mesures) 2^{ème}
LOY Nadine (Les Villards) 3^{ème}

Les fleurissements des membres du jury sont hors concours

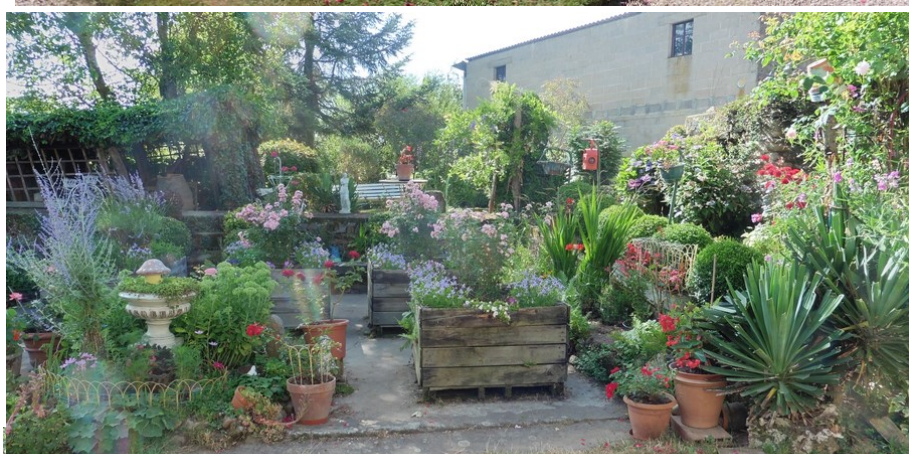
Quelques fleurissements ci-contre : Marcelle Bergeat / Gisèle Arraud, Lagemorin, Sylvie Joyeux, rue de la Couture, Jeannette Perrin, Les Villards, Jacques Piffeteau, Le Courtioux, Robert Dumoulin Les Mesures



Membres du Jury :

Robert Dumoulin
Jean-Luc Pasquignon
Marie-Paule Debliqui
Monique Marot

Quelques fleurissements ci-dessous : Gui Laverdant, La Brugère, Paulette Boyer, Puyléger, Trévor Watson, rue de l'ancienne gare, Régine Péricat, Châtelus, Marie-Paule Debliqui Lâge, Paulette Pasquignon, Chabanne, Marc Ballereau Les Chaumes, Sylvie Pasquignon Chabanne, Monique Marot Le Courtioux.



Le greffage en écusson



Une démonstration/initiation de greffage en écusson s'est déroulée le samedi 27 août 2016 à 15h au futur verger école en présence d'Hélène BARONI, Présidente de l'association Les Croqueurs de Pommes de la Creuse et de 14 amateurs.

Les différentes étapes du greffage en écusson sont les suivantes :

Renseignements en ligne sur <https://jardinage.ooreka.fr>

SAINT SULPICE LE DUNOIS



La Municipalité vous invite à une séance ayant pour thème :

« Démonstration/Initiation de GREFFAGE EN ECUSSON »

Intervenant :

« Association des Croqueurs de pommes de la Creuse »

Le samedi 27 août 2016 à 15h.

Lieu : Parking du nouveau cimetière.

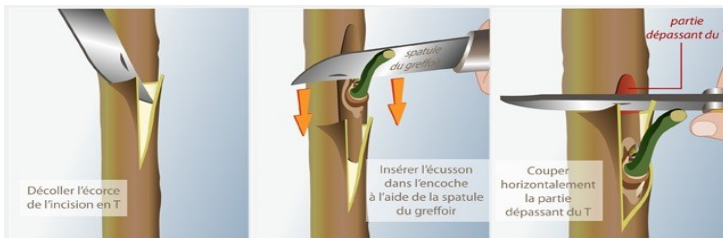


1 - Prélevez l'écusson



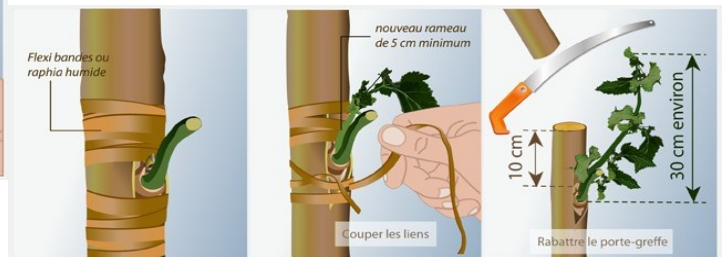
- Choisissez un œil (petit bourgeon) bien formé à l'aisselle d'une feuille.
- Coupez la feuille en laissant une partie du *pétiole*.
- À l'aide du greffoir, faites une incision à environ 1,5 cm au-dessus et au-dessous de l'œil.
- Glissez la lame du greffoir sous l'écorce, de haut en bas, sans entamer le bois.
- Une fois l'écusson prélevé, retournez-le pour vous assurer qu'il n'y a pas de bois, sinon détachez-le délicatement à l'aide de la spatule du greffoir.

2 - Placez l'écusson



- Décollez délicatement l'écorce de l'incision en T du porte-greffe.
- Insérez l'écusson dans l'encoche.
- Faites le descendre au maximum dans l'encoche à l'aide de la spatule du greffoir.
- Coupez horizontalement la partie dépassant du T.
- Pressez légèrement des deux côtés de l'écusson pour vous assurer que l'écusson soit bien en contact avec le porte-greffe.
- Remontez légèrement l'écusson au besoin pour bien faire coïncider sa partie haute avec la barre horizontale du T.

3 - Ligaturez la greffe



- Ligaturez la greffe avec des Flexi bandes ou du raphia humide.
- Couvrez bien les parties entaillées, mais **sans recouvrir le bourgeon !**
- La greffe est réussie si le pétiole laissé sur le greffon tombe au bout de 15 jours.
- Coupez les liens une fois qu'un nouveau rameau de 5 cm minimum s'est formé.
- Rabattez le porte-greffe à environ 10 cm au-dessus de la greffe, une fois que le nouveau rameau atteint 30 cm environ.
- Coupez par la suite toute nouvelle pousse se formant sur le porte-greffe, entre le sol et la greffe.



Du côté des écoles

Jardin partagé



Une poignée d'habitants de St Sulpice ont souhaité se réunir autour d'un projet de jardin potager public.

L'enthousiasme et la volonté d'agir sont venus, pour certains du visionnage du documentaire de Cyril Dion "Demain", pour d'autres d'une dynamique du faire ensemble ou encore pour faire écho à la création du verger-école par la municipalité.

Le conseil municipal a donné son accord pour implanter le potager dans le jardin attenant à la cour d'école.



Début novembre, un appel a été lancé auprès des familles du RPI et des personnes présentes lors de la remise des prix du concours de fleurissement.

Ainsi, le 11 novembre 2016, le premier carré a été construit et installé par une trentaine de personnes, petits et grands.

Cette initiative favorise le principe d'autonomie alimentaire de qualité, la création d'un lien social par l'échange de savoir-faire et d'un lien intergénérationnel, elle met en avant la possibilité d'un jardin accessible à tous les habitants afin de dynamiser le centre-bourg.

Symboliquement, une partie des premières récoltes pourront être données à la cantine de l'école afin de promouvoir le circuit court.

Il reste encore plusieurs carrés à construire avant les premières semences de printemps (certains seront faits avant la parution de cet article).

Ce projet reste une action informelle, aucune contrainte, aucune obligation.

Si la curiosité vous anime n'hésitez pas à vous renseigner au 06 79 22 65 23.

Monique Guérot-Valette

Verger école



Le vendredi 09 décembre, les enfants de l'école de Saint Sulpice le Dunois se sont rendus au futur verger communal. C'est après quelques rappels sur la laïcité (l'égalité, le partage, le vivre ensemble) par leurs professeurs, que les enfants ont tous participé à la plantation de trois arbres fruitiers, variétés de pommiers sont : reine des reinettes, jonagold et fuji. **Robert DUMOULIN**



Une matinée avec l'AAPPMA « La Truite »



L'APPMA de St Sulpice le Dunois en partenariat avec l'école a organisé sa journée initiation pêche. 21 élèves de CP sont venus taquiner le gardon sur les bords de l'étang du Bois.

Après distribution des cannes, les lignes sont déroulées quelques appâts dispersés près de la berge. Asticots aux hameçons et c'est parti. Les gardons étaient au rendez-vous tout ce petit monde manifestant sa joie à chaque prise.

Les assistants, lunettes sur le nez, séparaient quelques lignes.

De compétition il n'y a pas eu. Mais autour de la table garnie de jus de fruits et de gâteaux il était quand même question de scores... Une belle matinée qui aura peut être révélé quelques vocations.

Claude Barcat

NDLR :

Il faut saluer le dévouement du Président Claude BARCAT et Madame ainsi que les bénévoles pour l'accompagnement, Franck Maraude et Marie pour l'accueil à l'étang.

Effectifs du RPI à la rentrée de septembre 2016 :

A l'école de St Sulpice le Dunois

Classe de Marina Tirveilliot	10 PS
.....	11 MS
Classe de Catherine Petit	7 GS
.....	11 CP

A l'école de La Celle Dunoise

Classe d' Aurélie Le Bras	13 CE1
.....	6 CE2
Classe de Bénédicte Duqueroix	7 CM1
.....	7 CM2

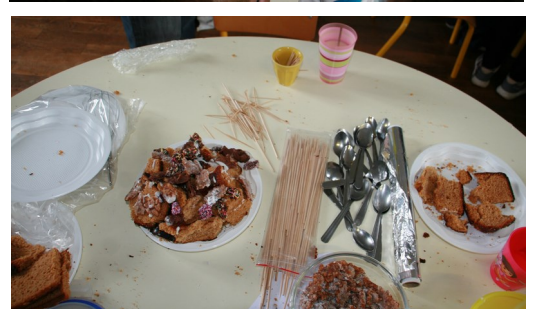
Soit un effectif total de 72 élèves,
dont 46 Sulpiciens, 18 Cellois, 4 enfants de Villard et
Bussière qui ont des attaches à St Sulpice,
4 enfants provenant de Bonnat et Chambon-Ste-Croix .



Rentrée des classes, le 3 septembre 2016

Classe des CM : Depuis l'an dernier, nous avons des correspondants dans la ville de Bobigny, dans la région parisienne. A chaque période nous échangeons un courrier pour partager nos vies bien différentes. Dans l'envoi du mois de décembre, nous avons fait nos portraits en poésie. Nous vous les faisons partager.

Semaine du goût au sein du RPI
le 19 octobre 2016



Je suis ...
Je suis le chat dans la maison,
Je suis le panda dans le bambou,
Je suis la couronne de miss France ,
Je suis les étoiles de l'espace,
Je suis les doudous du monde,
Je suis le sapin de Noël.
Karen

Je suis ...
Je suis le chanteur Claudio Capéo,
Je suis la patate sous la terre,
Je suis l'histoire de France,
Je suis la souris et le chat,
Je suis la souris qui mange,
Je suis le cheval qui galope,
Je suis le poisson qui nage.
Stan

Je suis ...
Je suis la raquette qui tape dans le volant,
Je suis la balle de mon chien,
Je suis la calculatrice des mathématiques,
Je suis l'opération du problème,
Je suis le panier de mon chien.
Alexis

Je suis ...
Je suis le lapin de la campagne,
Je suis les animaux de la nature,
Je suis le lapin de la vie,
Je suis les chants de la nature ,
Je suis le bambou du panda,
Je suis la beauté du panda,
Je suis l'amour des animaux,
Je suis la vie des animaux,
Je suis les couleurs de l'automne,
Je suis les bruits de l'eau.
Léana

Je suis ...
Je suis le cerf dans la clairière,
Je suis mon chien dans sa niche,
Je suis le renard dans son terrier,
Je suis la mésange sur l'arbre,
Je suis le pigeon dans sa casserole,
Je suis Scrat et sa noisette,
Je suis la fraise du dentiste.
Louison

Je suis ...
Je suis la musique sur le téléphone,
Je suis le vent de la Corse,
Je suis l'eau de la piscine,
Je suis le personnage de Chica Vampiro,
Je suis un animal de l'océan,
Je suis un chanteur qui passe à la télévision.
Célia

Je suis ...
Je suis la musique sur la tablette,
Je suis le vent de la France,
Je suis l'eau de la piscine,
Je suis un personnage de Chica Vampiro,
Je suis un animal de l'océan,
Je suis un chanteur qui passe à la télévision.
Tatiana

Je suis ...
Je suis l'ocelot prédateur,
Je suis le renard rusé,
Je suis le piano musical,
Je suis le cheval de la lune
Je suis un hérisson piquant,
Je suis le dauphin joueur,
Je suis le lion, le roi des animaux,
Je suis le chat doux,
Je suis le guépard rapide,
Alice

Je suis ...
Je suis le jeu d'échec,
Je suis comme un dauphin dans l'eau,
Je suis les dix ans de carrière de Soprano,
Je suis l'hybride le plus fantastique,
Je suis la force d'un monstre,
Je suis les flancs du dragon,
Je suis le coeur de la vie,
Je suis le maître de la création,
Yann

Je suis ...
Je suis la paresse du paresseux,
Je suis le violet de la prune,
Je suis les tours du magicien,
Je suis la force du cheval,
Je suis les ruses du renard,
Je suis le Japon du globe,
Je suis l'arc-en-ciel aux mille couleurs,
Je suis la confiture sur la brioche,
Je suis la musique de la guitare,
Je suis le travail de l'école.
Ilyana

Je suis ...
Je suis l'enfant dans le pré,
Je suis les coquelicots dans les champs,
Je suis le renard dans la forêt,
Je suis l'écureuil dans l'arbre,
Je suis les mathématiques dans le cahier,
Je suis le dessin sur la feuille,
Je suis l'origami en papier,
Je suis le poisson chirurgien.
Jérémy.

Je suis ...
Je suis le bleu ciel du matin
Je suis les blagues de Toto,
Je suis le saumon qui explore la mer,
Je suis le Pockémon Pickachu,
Je suis le bleuet de l'été,
Je suis le loup de la forêt.
Horatio.

Je suis ...
Je suis le tennis de l'Espagne,
Je suis la jonquille sous l'eau,
Je suis Tintin et son chien,
Je suis Amir jouant au rugby ,
Je suis la mer bleue,
Je suis mes copains qui ont dix ans.
Gianni

Encore une année qui se termine, bien que cela se répète régulièrement, on a toujours tendance à se dire que ça en fait encore une de moins au quota qui nous est attribué.

Heureusement qu'on a beaucoup d'autres choses à penser, que d'une manière générale l'optimisme l'emporte sur ma morosité et c'est tant mieux. L'optimisme, pensez donc, sauf si ma mémoire venait à me faire défaut, cette année je ne vais pas avoir à remplir ma page blanche en relatant des phénomènes regrettables. En effet, à l'heure où Monsieur Le Maire va relever les copies je n'ai rien à dire à ce sujet ! Et j'en suis très heureux, ça me change de ne pas devoir jouer le rôle pas marrant de « Père Fouettard ». On a vu que l'ACCA mène sa vie tranquillement, le nombre de sociétaires est stable, on assure des lâchers de gibier réguliers sans grever notre budget, pas de heurts...pourvu que ça dure. Puisqu'on en est au gibier on a pu être satisfaits de voir voler pas mal de perdreaux et de faisans qui auront traversé sans trop de mal apparent la période de sécheresse, par contre la population en lapins a été réduite presque à néant. Si cette situation pourrait satisfaire la plupart des jardiniers, hormis ceux qui « font des efforts pour entretenir la race » au détriment de leurs rares pieds de salade, les chasseurs par contre sont désolés. Effectivement la campagne paraît bien morte quand par ci, par là un de ces dévoreurs de carottes ne vient pas taquiner nos chiens alors que le tir du perdreau est terminé, que les faisans ne sont plus légion non plus, de la faute de chasseurs trop adroits (il y en a !) On avait vu pas mal de lièvres sur les routes, avant que leur chasse ne soit autorisée, ils ont eu tout le temps de s'entraîner à éviter les risques, et au vu du nombre de bracelets rendus le prélèvement n'a pas été très important. Les chevreuils, il y en a beaucoup, et n'importe où, mais ils ont aussi appris à se défendre, ils savent se dérober au moindre bruit et disparaître : les chiens les lèvent, courent, et tout le monde se demande où ils sont passés et les chasseurs rentrent plus souvent bredouilles que trop chargés... Au moins une race qui n'est pas en voie de disparition ! Les sangliers ont été de passage mais là les tireurs ont dû se contenter de la portion congrue, la saison n'est pas terminée ils ont le temps de faire mieux. Ce qui a amusé quelques-uns c'est le passage des pigeons, ça canardait dur là-haut sur la butte, mais deux solutions : ou les oiseaux sont maintenant munis de gilets pare-balle, ou les cartouches n'ont pas de portée suffisante... Je vous fais remarquer que je n'ai pas mises en doute les capacités des tireurs. Pas de réponse non plus au sujet des bécasses pourtant j'ai entendu dire qu'il en avait été vu. Et enfin, avant de terminer, un petit coup de chapeau aux chasseurs de renards, ils s'emploient toujours et eux aussi avec plus ou moins de bonheur suivant les jours. Voilà, maintenant il me reste à vous présenter à tous, tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année et d'excellente santé.

Jacques VALLADON

Club de l'Amitié

L'assemblée générale du club aura lieu le 29 janvier 2017, 14h30 salle polyvalente.

Tous ceux qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenus.

Odette Bourliaud



Kermesse le 21 août 2016
Le marché de Noël a été aussi une belle réussite.

Quelques informations du Dynamy Club



Les séances de gymnastique ont toujours lieu les **mardis de 20h45 à 21h45**, venez nous rejoindre !



Des séances de Zumba ont été mis en place les **jeudis de 20h à 21h** (à partir de 13 ans, encore quelques places libres)

Nous vous donnons rendez-vous **dimanche 14 mai 2017** pour une randonnée pédestre.

Le **Dynamy Club** vous souhaite à toutes et à tous **une très belle année 2017 !**

Bien cordialement. *Nathalie Augendre*

Comité des fêtes

Cette année encore St Sulpice le Dunois s'est animé pour ses deux jours de fêtes traditionnelles, les 14 et 15 août.

Le 14 au soir, c'est nombreux que vous êtes venu applaudir le nouvel artiste Creusois « Gauvin SERS » qui a interprété ses compositions.

Le 15, le vide grenier, les voitures anciennes ont pris place dans le bourg, dès le matin.

L'après midi, malgré la chaleur, vous avez répondu présent pour encourager les équipages de tracteurs tondeuses qui pour la seconde fois nous ont offert un beau spectacle.



Le repas du midi ainsi que celui du soir ont affiché complet et en soirée, Chris Evans et ses danseuses ont ravi le public.

Nous remercions les personnes présentes lors de nos manifestations ainsi que toute l'équipe de bénévoles qui nous entourent et avec qui nous partageons de merveilleux moments.

Le 21 octobre, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale. Trois nouveaux membres ont rejoint l'équipe de bénévoles.

Co-Présidentes : Château Maryse, Dardaillon Aurélie

Vice Président : Beauchet Gérard

Secrétaire : Giry Angélique

Secrétaire Adjoint : Parinaud Charles

Trésorier : Dardaillon Bruno

Trésorier adjoint : Joyeux Robert

Membres actifs : Alain Manuel, Anne-Marie et Stéphane

Billonnet, Catherine Débrosse, Claude Barcat, Danielle

Bucher, Elise Dekorte, Emmanuel Dardaillon, François

Pasquignon, Gilbert Gadaud, Guy Débrosse, Jean Pierre

Boyer, Katy Thierry,

Maxime Desfougère,

Rémi Beyer, Stéphane

Ranty, Tanguy Richoux

CALENDRIER 2017

21-01 : Moules Frites

04-03 : Concours de belote

20-05 : Soirée tête de veau

09-07 : Inter villages

14 et 15-08 : Fête patronale

21-10 : Dîner de cons

Les co-présidentes

Maryse Château,

Aurélie Dardaillon

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de **l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017**: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.

**Comment diminuer le recours aux pesticides ?
Mise en œuvre de nouvelles pratiques**

Méthodes préventives

Au lieu de combattre les parasites et les maladies une fois qu'ils menacent les cultures, le jardinier peut créer des conditions qui freinent leur développement, et ce à toutes les étapes de la culture :

Bien choisir les variétés de plantes cultivées

Choisir des plantes et arbres adaptés au jardin (sol, climat, exposition...)

Sélectionner des plantes en fonction de leur résistance ou leur tolérance aux parasites ou aux maladies :

Ex : choisir plutôt certaines variétés de tomates (Fandango, Pyros, Ferline) ou de pommes de terre (Eden, Naturella, Bernadette) qui sont moins sensibles au mildiou

Ex : Choisir un gazon résistant au piétinement (sport, jeux) et facile d'entretien, plutôt qu'un gazon fin « de prestige » qui nécessite un entretien incessant, coûteux et polluant

Associer les plantes en fonction des voisinages qui leur sont le plus favorables

Ex : les lilacées protègent les fraisiers et les laitues contre les pourritures

Ex : les plantes aromatiques (lavande, thym, sauge...) exercent une certaine protection des plantes voisines contre les insectes ravageurs...

Adopter des pratiques de jardinage permettant de limiter l'usage de pesticides

Varié les plantes cultivées d'une année à l'autre (« rotation des plantations ») pour rompre le cycle de développement des parasites et limiter leur contact avec les cultures auxquelles ils s'attaquent ; l'idéal, si la taille du jardin le permet, est d'attendre 3 à 5 ans selon les plantes.

Décaler la date de semis pour que la culture soit à un stade moins sensible de son développement lorsque les parasites attaquent.

Ne pas trop serrer les plantations et tailler régulièrement les haies et les arbustes pour faire pénétrer la lumière afin d'éviter la stagnation d'eau après la pluie et le développement des maladies.

« Couvrir » le sol pour éviter le développement des herbes parasites :

Recouvrir le sol notamment au pied des arbres ou des plantes, d'un « paillis » organique ou en plastique, Semer des « plantes couvre-sol » esthétiques ou des plantes « engrais vert » sur la terre nue d'un potager après-récolte.

Utiliser du compost ou du fumier pour améliorer la fertilité du sol et renforcer la résistance des cultures en nourrissant les plantes.

Mettre en place une nouvelle esthétique du jardin

Adopter la tonte haute (6 à 8 cm), qui renforce l'enracinement du gazon et sa résistance à la sécheresse, et permet d'empêcher la germination de graines indésirables et le développement de la mousse.

Laisser l'herbe et les fleurs vagabondes esthétiques (alysse, érigoon, lychnis, pensée, valériane, rose trémière...) se développer dans les allées gravillonnées en terre battue, ou entre les pavés : elles prendront la place des herbes indésirables.

Limiter les surfaces à désherber.

Ex : préférer les dalles ou les pavés aux surfaces gravillonnées ou sablées, plus difficiles à entretenir

Créer des espaces favorisant la biodiversité, et la présence de certains insectes ou animaux ennemis des ravageurs donc très utiles au jardin :

Aménager des coins de végétation dense, des mares, des haies fleuries...

Créer des abris plus spécifiques: nichoirs et mangeoires pour les batraciens et les oiseaux, petit muret en pierre pour les lézards...

Méthodes curatives

Lutter contre les parasites sans recourir aux pesticides



Utiliser les prédateurs naturels pour lutter contre les ravageurs : ainsi la coccinelle permet de lutter contre les pucerons, et les trichogrammes contre les pyrales, papillons ravageurs du maïs.

Désherber manuellement, ou avec un outil adapté (sarcloir mécanique, binette, couteau à désherber...). En 15 ans la Ville de Paris a diminué de 90% l'utilisation de pesticides grâce à de telles techniques de désherbage.

Mettre en place des barrières ou pièges contre les animaux parasites : pièges à taupes, à limaces, voiles anti-insecte, filet de protection contre les oiseaux, collier empêchant les fourmis de remonter le long des troncs, pinces dans les galeries contre les taupes, filet de protection sur les cultures du potager, effaroucheur dans les cerisiers contre les oiseaux.

Utiliser des produits naturels pour lutter contre les ravageurs et les maladies :

ex : l'huile minérale de paraffine contre les insectes hivernant dans les arbres fruitiers, pièges à phéromones pour capturer les insectes ravageurs de certains arbres fruitiers (vers de la pomme et des noix, mouche de la cerise...).



Soirée avec Gauvin Sers
Fête du 15/08



Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de la modernisation de la justice du XXI^e siècle

Mesures d'application immédiates en matière d'état civil :

Changement de prénom : les demandes sont remises à un officier d'état civil de la mairie du lieu de résidence du demandeur ou de son lieu de naissance (article 56 de la loi modifiant l'article 60 du code civil)

Naissances : les déclarations de naissance sont allongées de 3 à 5 jours. Par dérogation, ce délai est porté à 8 jours en cas d'éloignement entre le lieu de naissance et la mairie. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les communes concernées.

Mariages : chacun des époux remet l'extrait avec indication de la filiation de son acte de naissance (et non plus la copie intégrale de l'acte de naissance). Ils en sont dispensés quand, après avoir été informés, l'officier d'état civil récupère directement l'extrait d'acte de naissance auprès du dépositaire de l'acte de l'acte de naissance du futur époux via le système COMODEC.

Mesures différées :

PACS : l'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité ainsi que sa modification/dissolution sera confié à l'officier d'état civil en mairie à compter de NOVEMBRE 2017 (article 48 de la loi).

Salle des Mariages : le Maire pourra, sauf opposition du Procureur de la République, affecter à la célébration de mariages tout bâtiment communal, autre que celui de la Maison Commune.

Rectification des actes d'état civil : l'officier d'état civil rectifie les erreurs ou omissions purement matérielles entachant les énonciations et mentions apposées en marge des actes d'état civil (liste fixée par le code de procédure civile).

Décret du 11 août 2016 relatif aux modalités d'expression du refus de prélèvement d'organes après le décès

Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé - article 192



biomédecine organise une campagne nationale d'information concernant la législation sur le consentement présumé et le refus de prélèvement au 1^{er} janvier 2017. A cette date, l'inscription sur le registre national automatisé des refus de prélèvement devient le moyen d'expression recommandé pour faire connaître son opposition au prélèvement d'organes.

La demande d'inscription sur le registre national s'effectue sur papier libre ou en remplissant le formulaire à disposition sur le site de l'Agence de la biomédecine. Cette demande est à adresser à l'Agence, accompagnée d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour).

VARIATION DE L'INDICE DES FERMAGES

applicable pour les échéances annuelles du

1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 :
- 0,42 %

ELECTIONS 2017

Présidentielles : Premier tour dimanche 23 avril 2017
Second tour le dimanche 7 mai 2017.

Législatives : dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Mesures relatives au surteintage des vitres avant des véhicules

Le décret n° 2016-448 du 13 avril 2016 modifiant certaines dispositions du code de la route relatives aux véhicules, publié au J.O. du 14 avril 2016 a, non seulement rappelé dans le code de la route (art. R. 316-3 CR) qu'il est interdit de circuler avec un véhicule dont les vitres avant ne respectent plus les conditions de transparences imposées pour leur homologation mais il crée également une sanction qui permettra aux forces de l'ordre de mettre fin à un comportement jusque-là difficile à réprimer (contravention de la 4^{ème} classe et un retrait de 3 points du permis de conduire). Le taux minimum, de 70% de transmission de lumière visible, imposé et respecté par les constructeurs, doit également être respecté par les usagers des véhicules pendant toute la vie du véhicule.

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE PROXIMITE DE LA SOUTERRAINE

Horaires, brigade de Dun le Palestel :

Lundi, de 08h. à 12h et de 14h à 18h

Jeudi, de 08h à 12h

Tél. 05.55.89.00.18



Fonctionnement de la Gendarmerie de Dun

Les brigades de Dun le Palestel, Grand Bourg et La Souterraine ne forment qu'une seule entité, la communauté de brigades de La Souterraine. Commandée par le Lieutenant POUPARD, elle compte 27 personnels et travaille sur la globalité du territoire des 3 cantons.

Si vous faites appel à la Gendarmerie, vous rencontrerez indifféremment un militaire d'une des trois brigades.

L'accueil du public est assuré les lundi et jeudi matin à Dun et tous les jours à La Souterraine. Vos appels téléphoniques sont réceptionnés localement de 08h à 19h, puis au centre opérationnel de Guéret durant la nuit. En cas d'urgence, une borne d'appel située devant chaque brigade vous met en relation avec un gendarme.

Conseils aux personnes âgées

Les seniors sont trop souvent victimes de la ruse de personnes malveillantes.

Gardez toujours le contact avec des personnes à même de vous assister. Laissez votre porte fermée à clé, demandez une carte professionnelle ou un justificatif de mission aux professionnels qui se présentent. Les démarcheurs n'ont pas le droit d'exiger un paiement ou de commencer des travaux avant 14 jours, vous avez ce délai pour vous rétracter. Ne signez jamais un document seul, faites vous assister par quelqu'un de votre entourage. Enfin, si vous allez sur internet, ne répondez jamais à un courrier électronique vous demandant vos coordonnées bancaires ou les références de vos moyens de paiement, effacez tout courrier suspect, ne réalisez vos achats que sur des sites de confiance.

Adjudant-chef Sylvain Piot
Commandant de la brigade de Dun-le-Palestel



Meilleur est votre geste, plus la qualité du tri sur le tapis est bonne, plus la quantité de recyclable acceptée est importante, et plus on recycle de matériaux. Autant de matières premières économisées !

Gestion des déchets

Présente sur 90 communes adhérentes du Nord-Ouest de la Creuse, Evolis 23 gère au quotidien vos déchets, de la collecte au traitement. Découvrons ensemble l'envers du décor des déchets !

Le tri, comment ça marche ?

Les déchets recyclables que vous déposez dans votre bac ou sac bleu, ou dans la colonne dédiée, arrivent au Centre de tri du site de Noth. Une fois déchargées, les tonnes de recyclables sont grossièrement contrôlées : les erreurs de tri sont écartées à la main, comme les grands cartons, les films plastiques, les encombrants... Puis, les déchets sont acheminés par un tapis roulant jusqu'au crible où ils sont secoués pour séparer la poussière et les très petits objets.

Ils rejoignent ensuite la cabine de tri où dix personnes affinent manuellement le tri. Les déchets sont alors séparés selon le type de matériaux : emballages métalliques, papiers et cartonnettes, emballages plastiques transparents et opaques, briques alimentaires. A cette étape, il est important qu'aucun déchet dangereux ou coupant ne se retrouve entre les mains des agents, comme le verre ou les seringues de personnes en auto-traitement.

Les déchets tombent alors dans un silo de stockage spécifique à chacun des matériaux avant d'être conditionnés en balles ou en paquets, sortes de cubes plus ou moins volumineux.

Enfin, les déchets sont vendus et transportés jusqu'aux usines de recyclage qui peuvent refuser les balles ou paquets de mauvaise qualité, s'ils présentent trop d'impuretés.

Vous comprenez ainsi l'importance de votre geste de tri : en triant mieux, vous diminuez les erreurs de tri, le risque d'accidents, et vous améliorez les performances de tri du syndicat.

Un rappel sur les consignes de tri

est peut-être utile...

Pour le recyclable, chez vous dans votre bac ou votre sac bleu, ou encore sur les colonnes semi-enterrées ou enterrées bleues : les flacons, bidons, bouteilles en plastique ; les emballages métalliques ; tous les papiers et cartonnettes ; les briques alimentaires.

Le verre, dans la colonne à verre. Les ordures ménagères dans votre bac marron, ou sur les colonnes semi-enterrées ou enterrées, en sac noir opaque bien fermé.

Pour les autres déchets, vers d'autres filières de valorisation : Les déchets volumineux ou dangereux à la déchèterie, comme les solvants, peintures, les déchets piquants ou tranchants, comme les seringues issues d'un auto-traitement, en boîtes spécifiques délivrées par votre pharmacien. Les vêtements, chaussures et linge de maison usagés dans la colonne à textiles.

Les piles dans la colonne à piles.

Où trouver des informations complémentaires pour tout savoir sur le tri ?

Le site Internet du syndicat met à la disposition des usagers toutes les informations relatives au tri sélectif. Si vous voulez en savoir encore davantage, les ambassadeurs du tri d'Evolis 23 sont à votre écoute :

Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

N'hésitez pas à appeler !



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

• 100 communes du Nord de la Creuse • près de 65 000 habitants • 130 agents •



DÉCHETS
Prévention • Bois Energie • Tri sélectif • Collecte • Traitement • Sensibilisation

EAU ET ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif • SPANC • Eau potable

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT
Voirie • Réseaux • Aménagement



Service-Public.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le site officiel de l'administration française

Changements d'adresse

<https://www.service-public.fr>

Vous pouvez maintenant informer, en ligne sur le site Service-Public.fr, les principaux organismes publics et privés de votre changement d'adresse postale lié à un déménagement ou à une modification administrative mais également de votre changement d'adresse électronique, de téléphone fixe ou de téléphone portable.



Les actualités

**A pied, à cheval, à vélo...
L'Ouest Creuse souhaite**

développer l'offre d'activités de Pleine Nature !

Le développement des activités de pleine nature relève pour le territoire du Pays Ouest Creuse d'un double objectif : répondre à une demande des touristes et visiteurs mais correspond également à une demande

et à des pratiques locales des habitants.

En effet, les sports et loisirs de pleine nature contribuent au renforcement de la qualité de vie en milieu rural par une offre commune d'activités et d'événements relative aux pratiques tant touristiques que fédérales, éducatives et socio-éducatives.



Le Pays Ouest Creuse, en partenariat avec les communautés de communes et les offices de tourisme s'est engagé dans une démarche de préfiguration des Activités de Pleine Nature, mission confiée au cabinet KIPK Consulting-e, bénéficiant du soutien financier de la Nouvelle Aquitaine et du programme LEADER Sud Ouest Creuse LEADER.

L'objectif de la démarche engagée est de faire émerger une offre de sports et loisirs de pleine nature qualifiée et définir un plan d'actions opérationnelles.

La présentation de la démarche est consultable et téléchargeable en ligne sur <http://www.pays-ouestcreuse.fr/documents/pays-ouest-creuse-1822.pdf> Associations, élus, pratiquants, habitants, vous êtes invités à participer à cette démarche collective autour des activités de pleine nature.

Contact :

PAYS OUEST CREUSE,
2 Place Emile Parrain, 23300 LA SOUTERRAINE
Ellie LESUR : 05 55 89 69 23
bienvenue@pays-ouestcreuse.fr
www.pays-ouestcreuse.fr

**Une mobilisation des élus
et des professionnels de santé pour le
maintien de l'offre de soins sur le territoire:**

Le Pays Ouest Creuse s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des professionnels de santé à l'élaboration d'un projet de santé. Cette action a pour objectif de favoriser le maintien et l'accueil de professionnels de santé répondant aux besoins de la popula-

tion. Après une phase de diagnostic permettant de dresser un état des lieux de l'offre de soins et de la santé sur le territoire, les professionnels de santé (médecins, infirmières, kiné, pédicure, sages femme...) ont été conviés à des séances de travail collectives pour l'élaboration et la formalisation du projet santé. Cette démarche est animée par la Mutualité Sociale Agricole en partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé et la Mutualité Française et bénéficie du soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Creuse.

La mise en œuvre des actions du Plan de Paysage

Une action de sensibilisation sur l'arbre de bourg

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Paysage, le Pays Ouest Creuse s'est associé au CPIE des Pays Creusois, au CAUE de la Creuse ainsi qu'à Nathalie RANJON, jardinière-paysagiste, pour mettre en place une première action sur la valorisation de son patrimoine naturel.

Une demi-journée de sensibilisation intitulée « *L'arbre de bourg : entretien, préservation et mise en valeur* » a ainsi été organisée le lundi 10 octobre 2016 à Saint-Agnant-de-Versillat. Destinée aux élus et aux agents communaux en charge de la gestion et de l'entretien des espaces verts, cette demi-journée a accueilli plus de 20 participants et a mêlé conseils techniques et observation d'arbres remarquables sur les communes d'Azérables, de Saint-Germain Beaupré et de Colondannes.



Des collaborations avec des établissements de formation sur des problématiques locales liées à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme rural:

Le Pays Ouest Creuse travaille sur des partenariats avec des établissements de formation (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, Lycée Raymond Loewy Pôle Design, IUP de Valorisation du patrimoine à Limoges et Ahun) afin de collaborer sur des problématiques locales liées à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme rural : notamment l'écolotissement de Lizières, la restructuration du village de Traslafont à Azat-Châtenet, la revalorisation du centre-bourg de Bazelat, l'aménagement du bourg du Grand Bourg.

Contact : archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr – 05 55 89 69 23



Des dynamiques locales accompagnées par le Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse LEADER

Les Pays Ouest Creuse et Sud Creusois, réunis au sein du GAL SOCLE (Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse Leader) couvrant près de la moitié des communes du département, portent ensemble un programme européen LEADER qui vise à « **Construire un territoire attractif et créatif valorisant ses ressources locales** ». Doté d'une équipe de trois agents de développement et d'une coordinatrice, le GAL SOCLE est susceptible de soutenir des projets sur cinq axes stratégiques financés par des fonds FEADER (2,4 Millions €):

- La mise en valeur à des fins économiques des ressources locales,
- La préservation et la mise en valeur durable des paysages, du patrimoine naturel et le développement des activités et sports de pleine nature,
- Le développement du rayonnement culturel et patrimonial du territoire,
- La promotion du territoire et la structuration de l'activité touristique,
- Le développement des infrastructures, usages et services numériques

L'examen des dossiers est réalisé localement par un Comité Unique de Concertation composé à parité d'acteurs privés et d'élus.

A ce jour, malgré une sélection et un conventionnement du GAL par l'Autorité de Gestion, le GAL ne peut émettre qu'un avis en opportunité sur les dossiers déposés dans l'attente de la possibilité d'engagement des Fonds Européens FEADER LEADER. 36 dossiers ont reçu un avis en opportunité favorable de la part du Comité Unique de Concertation du Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse.

Contact : animation@leader-socle.fr
05 55 89 69 23
www.leader-socle.fr



Amélioration de l'habitat privé : du changement dans l'organisation mais une continuité du service assurée ...

Le programme d'amélioration de l'habitat privé multi partenarial « PIG 2 » arrivant à terme en 2015, une étude préopérationnelle départementale a été menée durant plus d'un an, à la demande de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Elle avait pour but d'analyser les besoins de la population et de mettre en place l'organisation la plus efficace possible pour décliner une politique de l'habitat adaptée aux territoires creusois.

Cette étude, à laquelle étaient associés les partenaires des PIG, a conduit à une organisation départementale avec une déclinaison sectorisée. Ainsi, une équipe pluridisciplinaire composée d'animateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, de techniciens du bâtiment et d'assistantes administratives, couvre désormais toute la Creuse.



Un animateur est spécifiquement affecté à un secteur: Sabrina Brossat, chargée de mission recrutée par la communauté de communes depuis 2012, a rejoint l'équipe départementale mais continuera à s'occuper des dossiers du Pays Dunois. Elle se déplacera sur demande et des permanences régulières auront lieu au Centre de Ressources « La Palette » 9 place de la Poste à Dun le Palestel.

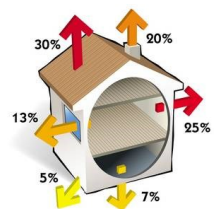
Elle se déplace à domicile et accueille au Centre de Ressources « La Palette » **sur rendez-vous pris au préalable** auprès de la cellule Habitat du Département, lors de permanences qui auront lieu toutes les trois semaines les mercredis matins de 9h30 à 12h30. La prochaine permanence est fixée le 25 janvier 2017.

Les travaux aidés sont sensiblement identiques à ceux du précédent programme : travaux lourds (habitat indigne ou très dégradé), précarité énergétique (travaux visant les économies d'énergie) et adaptation à la perte d'autonomie.

Les aides sont soumises à condition de ressources pour les propriétaires occupants.

La communauté de communes maintient son soutien à l'amélioration de l'habitat privé du Pays Dunois, en apportant un complément d'aide sur les dossiers éligibles.

Contact : Les propriétaires (occupants ou bailleurs) du Pays Dunois, ayant un projet entrant dans les axes de travaux aidés doivent désormais s'adresser dans un premier temps à la cellule habitat de la Direction de l'Insertion et du Logement (DIL) du Département de la Creuse : tél 05 87 80 90 30.



LA PALETTE

Le Panel des possibles [en référence notamment à la vallée des peintres, à la mode du DIY (Do It Yourself – faire par soi-même) mais également à la multitude d'outils que le Tiers Lieu comporte], permettra à tous les habitants du territoire de pouvoir agir de façon locale, sur leur quotidien.

A l'heure de la mondialisation et des nouvelles technologies, le milieu rural n'est pas épargné et perd malheureusement de nombreux lieux de proximité, essentiels à la vie locale.

Afin de recréer un lien social fort dans nos campagnes la **Communauté de Communes** du Pays Dunois et le **Centre d'Animation du Pays Dunois** ont décidé pour améliorer la vie locale, de créer un nouvel espace d'échange et de partage, au croisement du social, de l'économie et de la culture que l'on appelle Tiers Lieu.



Un Tiers Lieu est un « lieu » outil, entre le travail et le domicile où chaque personne peut y trouver un intérêt personnel ou collectif et cela peu importe le domaine.

La Palette va multiplier ses activités et viendra s'ajouter au Local'Ados, la Cabane Magique, le Centre de Ressources (avec ses nombreux services tels que la Maison de Services au public, l'Espace Public Numérique, le Point Information jeunesse, le Point d'appui à la vie associative) un espace de Coworking (espace de travail partagé). De nombreux comités thématiques et autres ateliers citoyens seront organisés pour créer ce projet collaboratif avec vous !

Afin d'accueillir ce nouveau Tiers Lieu à Dun le Palestel, la Communauté de Communes a acheté le bâtiment accolé au Centre de Ressources actuel et débutera les travaux d'agrandissement courant 2017. Durant cette année de nombreuses activités seront en expérimentation ce qui nous permettra de créer des communautés et d'accompagner les projets des habitants du territoire.

Plus d'infos : www.vivreenpaysdunois.jimdo.fr
- Facebook La Palette

9 place de la Poste 23800 Dun le Palestel

05 87 66 00 00 – centre.animation@paysdunois.fr



Conférence lors des ateliers ID[ées] CROISÉES journées de fabrication de La Palette (septembre 2016)



Atelier Radio avec le Local'Ados (novembre 2016)

RASSEMBLEMENT DES ST SULPICE

C'est M. Marcel JANAILLAC maire de St Sulpice de Roumagnac en Dordogne qui a lancé l'idée d'un rassemblement des Sulpiciens de France et depuis 18 ans c'est toujours d'actualité.

Le dernier rassemblement a eu lieu à St Sulpice de Royan le 23 et 24 avril pour la 2^{ème} fois.

St Sulpice le Guérétois est adhérent depuis 2012 donc pourquoi pas nous, car il y a déjà 47 communes.

Mireille VALLET

ETAT CIVIL 2016

Décès

- Gisèle MERCIER-FRADET, rue principale, le 3 février
- Daniel André Albert MIGNON, Les Bordes, le 16 avril
- Raymond PERROT, le 01 mai
- Raymonde DARDAILLON-DESFOUGERES, Les Vauxfouines, le 20 septembre
- Raoul DELANNOY, rue principale, le 07 octobre
- René Marcel DELAGE, Lagemorin, le 13 décembre

Horizontal

- 1 . Numérotation
- 2 . Dispose des pierres sur un mur - Tête de sanglier
- 3 . Port du Japon - Gratitude - Fleuve Breton
- 4 . Replier
- 5 . 18 rue Tiphaine à Paris - Morceau joué par un seul
- 6 . Plante herbacée - Affluent du Danube
- 7 . Direction - Dieu Grec
- 8 . Crie la nuit - Service de police
- 9 . Entre deux écluses - Il a composé Aïda
- 10 . Abrasif - Plaque de neige



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Une double anomalie de mise en page a été publiée dans le magazine n° 54

- la grille ne correspondait pas aux définitions
- la solution était donnée à la place des résultats du n° 53

Merci de bien vouloir nous en excuser

Résultats mots croisés magazine n° 53 :

EMIGRATION
MICROBILLE
OGE-O-NIET
URBANISE-T
CAEN---NEO
HIRSUTE-AY
ENGELURE-E
TE-EM-OTSU
TUB---IDA-S
EXEMPLAIRE

Vertical

- A . Femme du peuple
- B . Baie - Religion
- C . Visqueuse
- D . Deux à Rome - Voie principale
- E . Monnayée
- F . On le franchit d'un pas - Direction
- G . Habitant de la Grèce antique
- H . Chanteuse coréenne -
Groupe de sporanges - Note
- I . Ouvrage vitré - Convention
- J . Avis de décès

Naissances

- Ethan, Alexandre, Anthony GOUELLE, Laveaucoupet, le 23 décembre
- Gabin ARCIN, Les Mesures, le 25 décembre



Soucieuse du bien-être de ses jeunes convives du RPI des écoles et de la bonne qualité de ses services, efficace, discrète et gentille, c'est le souvenir que les élus et ses collègues garderont de Corinne.

Inhumations

- Corinne AUBRUN-GUILLEBAUD, Chéniers (Laveaucoupet), le 22 janvier



Mariage

David René Joseph MAUMY
et Sandrine Simone Fernande DUMOULIN
Villemalard, le 06 août

- Raymond TISSIER, Dun le Palestel (Le Chier) , le 24 février
- Huguette LOPEZ-BRAUGE, Cornebarrieu, (rue principale), le 9 mars
- Rosine GIRAUD, Paris 14^{ème} place du souvenir, le 11 avril
- Roger GADAUD, Dun le Palestel (Le Courtieux) , le 30 août
- Nora SMAIL - LAMY, Quimper, (rue principale), le 1^{er} octobre
- Gilberte BONNET, Bussière-Dunoise (La Grangevieille) le 09 novembre

La Mairie à votre service

Horaires d'ouverture au Public du secrétariat

Lundi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Mardi	8h.30 à 12 h 00	13h.30 à 17h.00
Mercredi	8h.30 à 12 h 00	13h.30 à 17h.00
Jeudi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Vendredi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Samedi	8h.30 à 12 h.00	

Bibliothèque

Mercredi de 14^h30 à 16^h00

Samedi de 10^h00 à 11^h30

Tél : 05 55 89 25 48

Possibilité de livrer à domicile les
personnes ne pouvant se déplacer



Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois
Mairie - 1 place du souvenir
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois



Secrétariat: 05 55 89 08 17
Maire : 05 55 89 25 47

Courriel : mairie.st.sulpice.le.dunois@wanadoo.fr

A votre service : Les Agents communaux

Services administratifs

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : Magali Grenier

Adjoint administratif 2^{ème} classe : Nathalie Arousseau

Services techniques

Adjoint technique polyvalent 1^{ère} classe: Franck Joyeux

Adjoint technique 2^{ème} classe: Roland Betoux

Adjoint technique 2^{ème} classe polyvalent / assistance
périscolaire / entretien ménager : Marie-Christine Leseau

Services scolaires

A.T.S.E.M. principal : Monique Guérot-Valette

Cantinières :

Marie-Claire Arcin (St Sulpice, plus garderie du midi)

Patricia Thomas (La Celle Dunoise)

Garderie du midi à La Celle Dunoise: Nathalie Jouilleton

Permanence des élus

Le Maire reçoit le mardi de 9 à 11 h.
et sur rendez - vous les autres jours

Les Adjoints reçoivent sur rendez-vous
à prendre auprès du secrétariat de mairie
- Bruno Dardaillon le samedi de 10 à 12 h.
- Marie-Claude Guignat le lundi de 9 à 10h.
- Robert Dumoulin le jeudi de 9 à 10h.

A noter

Du 16 au 30 avril 2017



Exposition d'Art

Samedi 22 avril, conférence
Marie-Jeanne Grosset-Clergeau
« Les fleurs en peinture »

Magazine semestriel d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication : Gérard Delafont, Maire

Rédaction : Gérard Delafont, Magali Grenier

Photographies : Gérard Delafont, Marie-Claude Guignat, Robert Dumoulin

Mise en page : Magali Grenier, Nathalie Arousseau, Annick Beauchet

Distribution : les conseillers municipaux

Imprimé par : Espace copie plan - Rue du Docteur Brésard - 23000 Guéret